

SCANI

SCIC SAS à capital variable
16 bis rue Pasteur, 89400 Migennes

Procès verbal de prise de décision du conseil d'administration

Le conseil d'administration de SCANI s'est réuni le 5 novembre à l'issue de la rencontre avec les coopérateurs associés. Le conseil de surveillance a été invité à participer au vote.

L'ensemble des deux conseils était présent à l'exception de Pascal Hérard qui a donné sa procuration à Cédric Colson.

Les deux conseils constatent la candidature unique de Christophe Daniel.

Résolution n°1 :
Christophe Daniel est élu président du conseil d'administration de SCANI.

La résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Christophe Daniel déclare accepter le mandat qui lui est confié et souligne qu'il ne souhaite pas le poursuivre au-delà de l'année définie aux statuts.

Il désigne Gwenaël Adine comme successeur potentiel.

Fait à Seignelay le 5 novembre 2016.